



SEANCE DE CONFIRMATION CANINE
SAMEDI 11 NOVEMBRE 2023
SURY-LE-COMTAL (42) Lycée Agricole Saint André
1 rue du Petit Lavoir 42450 SURY-LE-COMTAL

Inscrire mon chien (une feuille par chien) - Engagement et paiement en ligne sur www.cedia.fr

Race :

Sexe (rayer la mention inutile) : Mâle - Femelle Producteur :

Nom du Chien :

Nom du père : Nom de la mère :

N° Identification (Puce ou tatouage) N° LOF (Iosh-nhsb-kc-vdh) :

Date de naissance : (Merci de vérifier ci-dessous si votre chien a bien l'âge minimum requis)

Age minimum de la confirmation 15 mois : Berger Allemand – Briard - Bouvier des Flandres - Schnauzer Géant - Dogue Allemand - Dogue de Bordeaux Mastiff – Hovawart – Bullmastiff - Matin de Naples - Montagne et Matin des Pyrénées - Saint Bernard - Terre Neuve – Landseer – Léonberg - Dobermann Rottweiler - Dogue du Tibet - Grand Bouvier Suisse - Bouvier Bernois - Cane Corso – Fila Brasileiro – Mâtin Espagnol – Rafeiro do Alentejo – Castro Laboreiro – Chien de Montagne de la Serra de Estrela – tous les teckels – Chien du Pharaon – Cirneco de l'Etna – Podenco Canario et Ibicenco et portugais - Samoyède - Akita Inu - Akita Américain - Esquimau Canadien – Chien du Groënland – Rhodesian Ridgeback - Retrievers et Grands Lévrier –
Age minimum de la confirmation 10 mois : Epagneuls pékinois et japonais - **Toutes les autres races : 12 mois.**

Nom et prénoms du propriétaire :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Adresse courriel :

TARIF : 40 € par chien

Aucun remboursement ne sera effectué, même si le chien est refusé ou ajourné à la confirmation ou ne peut être présenté.

Renseignements : par téléphone au 04 77 36 73 96 ou 06 08 45 26 77
ou par courriel : peillon.cecile@orange.fr ou actra69@orange.fr

MODALITES D'INSCRIPTION (préalable, obligatoire avant le 31 octobre 2023)
(pas d'inscription sur place sauf avec une pré-inscription)

Ce formulaire est à renvoyer, accompagné de son règlement à l'ordre de l'ACTRA à :

CEDIA – Confirmation SURY-LE-COMTAL – 67 rue du Général Leclerc – 67202 WOLFISHEIM.

Il vous sera adressé, par email, une convocation dans les huit jours précédant la séance avec un horaire impératif de passage devant l'expert. *Tout dossier incomplet ou reçu au-delà de la date limite sera considéré comme nul.*

DOCUMENTS A APPORTER POUR LA CONFIRMATION

Vous devrez vous munir des documents suivants : **le certificat de naissance original de votre chien, sa carte d'identification par puce électronique ou tatouage, un imprimé de confirmation** à remplir que vous pouvez télécharger sur le site de l'ACTRA <https://www.centrale-canine.fr/association-canine-territoriale-rhone-alpes> ou sur centrale-canine.fr La présentation du certificat antirabique est obligatoire pour les chiens venant de l'étranger et ceux classés en 2^e catégorie ces derniers devant être muselés et présenter également la déclaration en Mairie ainsi que l'attestation d'assurance responsabilité civile du détenteur ; la feuille de déclaration pour l'inscription au Livre des Origines d'un chien né à l'étranger et importé en France.

*Je soussigné déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus et m'engage à me conformer au règlement de la séance de confirmation. J'exonère totalement l'ACTRA de toutes responsabilités du fait de tous accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers), survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même pour n'importe quel accident. **En cas de crise sanitaire, je m'engage à respecter strictement l'horaire de convocation, à venir sans accompagnateur, à appliquer scrupuleusement tous les gestes-barrières COVID19 pouvant être mis en place par les organisateurs afin de limiter la propagation du virus (port du masque obligatoire - non fourni - usage de gel hydro alcoolique et respect des règles de distanciation physique).***

Lu et approuvé
Signature :